

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 17 décembre 2018, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Pierrette Charrette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Christian Bélisle, conseiller.

EST ABSENT : Raphaël Ciccariello, conseiller.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Jacques Brisebois, directeur général et Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de madame Céline Beauregard, la séance extraordinaire est ouverte à 19h.

2018.12.249

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution – Adoption des prévisions budgétaires 2019.
4. Résolution – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021.
5. Résolution – Adoption du règlement 2018-139 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019.
6. Résolution - Aide sous forme de crédit de taxes aux immeubles non résidentiels.
7. Avis de motion – Modification du règlement de rémunération des élus.
8. Présentation – Règlement de rémunération des élus.
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.12.250

RÉSOLUTION – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal le conseil municipal doit adopter le budget pour l'exercice financier débutant le premier janvier de chaque année financière;

CONSIDÉRANT QUE lesdites prévisions budgétaires qui composent le budget pour l'exercice financier 2019 ont été préparées par le directeur général, les services financiers et le conseil municipal tout en consultant le vérificateur de la municipalité et que les prévisions budgétaires se détaillent comme suit :

DÉPENSES

Budget 2019

No. De compte Description

02-110-00-000	TOTAL CONSEIL MUNICIPAL	137 180 \$
02-120-00-000	TOTAL COUR MUNICIPALE	1 000 \$
02-130-00-000	TOTAL GESTION FINANCIÈRE ET ADMINSTRATIVE	479 615 \$
02-140-00-000	TOTAL GREFFE	68 399 \$
02-150-00-000	TOTAL ÉVALUATION	53 614 \$
02-190-00-000	TOTAL AUTRES	35 500 \$
02-100-00-000	TOTAL - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	775 308 \$
02-210-00-000	TOTAL POLICE	185 634 \$
02-220-00-000	TOTAL SÉCURITÉ INCENDIE	174 716 \$
02-230-00-000	TOTAL SÉCURITÉ CIVILE	8 212 \$
02-290-00-000	TOTAL SÉCURITÉ AUTRES	1 575 \$
02-200-00-000	TOTAL - SÉCURITÉ PUBLIQUE	370 137 \$
02-320-00-000	TOTAL VOIRIE MUNICIPALE	374 032 \$
02-330-00-000	TOTAL ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	401 275 \$
02-340-00-000	TOTAL - ÉCLAIRAGE DES RUES	16 800 \$
02-355-00-000	TOTAL - CIRCULATION ET STATIONNEMENT	3 100 \$
02-370-00-000	TOTAL - TRANSPORT ROUTIER - AUTRE	4 237 \$
02-300-00-000	TOTAL- TRANSPORT ROUTIER	799 444 \$
02-413-00-000	TOTAL - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU	20 795 \$
02-415-00-000	TOTAL - DISPOSITION AU SITE	- \$
02-451-00-000	TOTAL - DÉCHETS - COLLECTE ET TRANSPORT	73 562 \$
02-452-00-000	TOTAL - MATIÈRES SÉLECTIVES - COLL. ET TRANS.	131 680 \$
02-454-00-000	TOTAL - GESTION	- \$
02-460-00-000	TOTAL - COURS D'EAU	8 990 \$
02-400-00-000	TOTAL - HYGIÈNE DU MILIEU	235 027 \$
02-520-00-000	TOTAL-LOGEMENT SOCIAL	350 \$
02-500-00-000	TOTAL -SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	350 \$
02-610-00-000	TOTAL - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	145 206 \$
02-621-00-000	TOTAL - PROMOTION ET DÉV. ÉCONOMIQUE	18 889 \$
02-622-00-000	TOTAL - AUTRES - PROMOTION, URBANISME ET DÉV.	75 739 \$

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

02-629-00-000	TOTAL - TOURISME	9 775 \$
02-690-00-000	TOTAL- HORTICULTURE	59 231 \$

02-600-00-000	TOTAL - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	308 839 \$
----------------------	--	-------------------

02-701-00-000	TOTAL - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	174 \$
02-701-20-000	TOTAL - CENTRE COMMUNAUTAIRE	28 391 \$
02-701-30-000	TOTAL - ARÉNA ET PATINOIRE	6 499 \$
02-701-50-000	TOTAL- PARCS ET TERRAINS DE JEUX	125 881 \$
02-701-90-000	TOTAL - AUTRES – LOISIRS	45 656 \$
02-702-00-000	TOTAL- AUTRES - CULTURE	300 \$
02-702-59-000	TOTAL- CENTRE CULTUREL	- \$
02-702-30-000	TOTAL - BIBLIOTHÈQUE	98 826 \$
02-702-90-000	TOTAL - SUBVENTIONS OBNL	10 500 \$

02-700-00-000	TOTAL -LOISIRS ET CULTURE	316 227 \$
----------------------	----------------------------------	-------------------

02-920-00-000	TOTAL - FRAIS DE FINANCEMENT	29 953 \$
02-990-00-000	TOTAL - AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT	32 538 \$

02-900-00-000	TOTAL - FRAIS DE FINANCEMENT	62 491 \$
----------------------	-------------------------------------	------------------

02-990-00-000	TOTAL - EXCÉDANT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	- \$
02-000-00-000	TOTAL - DÉPENSES	2 867 823 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

03-210-00-000	TOTAL - REMBOURSEMENT DETTE À LONG TERME	79 434 \$
03-310-00-000	TOTAL - AFFECTATION ACTIVITÉS INVESTISSEMENT	- \$
03-510-00-000	TOTAL - AUTRES AFFECTATIONS	16 635 \$

03-300-00-000	TOTAL - CONCILIATION A DES FINS FISCALES	96 069 \$
----------------------	---	------------------

23-000-00-000 IMMOBILISATIONS - FONDS GÉNÉRAUX

23-000-00-000	TOTAL - IMMOBILISATIONS - FONDS GÉNÉRAUX	- \$
----------------------	---	-------------

	TOTAL DES DÉPENSES	2 963 892 \$
--	---------------------------	---------------------

REVENUS

01-210-00-000	TOTAL - TAXES	1 506 146 \$
01-212-00-000	TOTAL- TARIFICATION -SERVICES MUNICIPAUX	185 214 \$
01-221-00-000	TOTAL - PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	550 536 \$
01-230-00-000	TOTAL - SERVICES RENDUS	226 049 \$
01-240-00-000	TOTAL - MUTATIONS	70 000 \$
01-260-00-000	TOTAL - AMENDES	750 \$
01-270-00-000	TOTAL -AUTRES REVENUS	- \$
01-300-00-000	TOTAL - TRANSFERTS	425 198 \$

01-000-00-000	TOTAL DES REVENUS	2 963 892 \$
----------------------	--------------------------	---------------------

	SURPLUS (DÉFICIT)	(0) \$
--	--------------------------	---------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2019 telles que présentées.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.12.251

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2019-2020-2021.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a également préparé le Programme triennal d'immobilisation de la municipalité pour les trois prochains exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE, pour une question de transparence, le conseil municipal souhaite illustrer toutes les dépenses en immobilisation même si pour certaines la période de financement ne dépasse pas 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Programme triennal d'Immobilisation est requise par l'article 953.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisation est une illustration des différents projets que le conseil municipal souhaiterait réaliser et que les coûts illustrés ne sont qu'un estimé qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation exhaustive et que par conséquent, une fois les coûts réels connus, le conseil pourrait reporter à plus tard certains projets illustrés au Programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2019-2020-2021 se détaille comme suit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Programme Triennal d'Immobilisation 2019-2020-2021

Description	2019	2020	2021	Source de financement
Stationnement et aire de repos (Pont de fer)	60 000 \$			Surplus- Subvention (20000.00\$)
Électricité (Écocentre, zone multiactivités)	150 000 \$			Règlement d'emprunt- Subvention
Aménagement zone multiactivités	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	Règlement d'emprunt- Subvention
Terrain résidence aînés ALM	150 000 \$			Règlement d'emprunt
Bureaux H&V (aménagement)	100 000 \$			Règlement d'emprunt
Local communautaire (maison côté)	275 000 \$			Règlement d'emprunt- Subvention
Camping	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	Règlement d'emprunt- Subvention
Église	75 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	Règlement d'emprunt- Subvention
PIQM (cabanonavec rangement, app.exerciseur)		105 000 \$		Subvention(84000\$)- Surplus(21000\$)
Affiches municipales et plaques	35 000 \$			Surplus
Réseau routier	250 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	TECQ et surplus
Sentier multifonctionnel	100 000 \$			Surplus et subvention (40892)
Camion 6 roues (2005)		225 000 \$		Règlement d'emprunt
Station lavage de bateau	25 000 \$			Surplus- Subvention
Chemins: des chutes et lac-clair (arpentage, test sol)	15 000 \$			Surplus
Compresseur garage	3 600 \$			Surplus
Dalle de béton écocentre	7 000 \$			Surplus
Serveur informatique	5 000 \$			Surplus
Terrain de tennis (surface)		10 000 \$		Surplus- Subvention
Débitmètre-filtre (eau potable)	5 000 \$			Surplus
Équipement salle communautaire	5 000 \$	5 000 \$		Surplus
Équipement et infrastructure parc	10 000 \$	10 000 \$		Surplus
Sentier (chemin des cascades)		200 000 \$	100 000 \$	Règlement d'emprunt- Subvention
Patinoire			150 000 \$	Règlement d'emprunt- Subvention
Rangement (écocentre)	5 000 \$			Surplus
Total	1 575 600 \$	1 305 000 \$	1 000 000 \$	

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charette

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.12.252

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-139 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019.

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer les taux de taxation en fonction des revenus et dépenses apparaissant au budget;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal 2019 a été adopté lors de la présente séance extraordinaire du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ledit budget prévoit des revenus de taxation foncière et de tarification de 2 963 892\$;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice a été fait avec toute la rigueur que cela comporte, et qu'en conséquence, le conseil décrète le taux de taxes résidentielles à 0.7509\$ par 100\$ d'évaluation et le taux de taxes non résidentielles (INR) à 1.9559\$ par 100\$ d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs annuels d'aqueduc et pour les matières résiduelles restent également inchangés et qu'ils se détaillent comme suit :

Usagers de l'Aqueduc :

Résidence :	548,00 \$
Commerce :	770,00 \$
Bureau de poste :	840,00 \$
La Fabrique (deux logements) :	770,00 \$
Terrains vagues (0.05 un.) :	27,40 \$
Terrains vagues (.1 un.):	54,80 \$
Terrains vagues (.2 un.):	109,60 \$

Matières résiduelles :

Résidence	150,00 \$
Commerce	150,00 \$

CONSIDÉRANT QU'IL est pertinent pour la Municipalité de se prévaloir des dispositions contenues aux articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux variés de la taxe foncière et autres taxes spéciales, les tarifs pour services municipaux ainsi que les tarifs pour biens, services ou activités qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et une présentation du règlement ont été donnés à la séance ordinaire du Conseil tenue à 19h le 10 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié tel que prescrit;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER le taux de la taxe foncière résidentielle à 0.7509\$ du 100\$ d'évaluation et le taux de la taxe non résidentielle à 1.9559\$ du 100\$ d'évaluation pour l'exercice financier 2019;

DE MAINTENIR les tarifs en vigueur pour les services d'Aqueduc et des matières résiduelles;

D'ADOPTER en conséquence le règlement 2018-139 décrétant les taux variés de taxes foncières et de tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.12.253

RÉSOLUTION - AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR LES COMMERCE ET INDUSTRIES COMPTANT 20 EMPLOYÉS ET MOINS

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les Compétences Municipales (LCM) à l'article 92.1 deuxième alinéa permet à une municipalité d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est propriétaire ou l'occupant d'un l'immeuble autre qu'une résidence;

CONSIDÉRANT QU'une telle aide ne peut toutefois pas être accordée lorsque l'immeuble visé au deuxième alinéa est dans l'une des situations suivantes :

- 1) On y transfère des activités qui sont exercées sur le territoire d'une autre municipalité locale;
- 2) Son propriétaire ou son occupant bénéficie d'une aide gouvernementale destinée à réduire les taxes foncières.

CONSIDÉRANT QUE toute résolution adoptée en vertu du deuxième alinéa détermine la valeur totale de l'aide qui peut être accordée en vertu de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager les petites entreprises installées sur son territoire et favoriser la venue de nouvelles petites entreprises;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER aux petites entreprises telles que définies précédemment et comptant moins de 20 employés comprenant le ou les propriétaires de l'entreprise une aide sous forme de crédit de taxes équivalente à la différence entre le taux non résidentiel décrété pour l'année 2019 et le taux non résidentiel pour les mêmes immeubles pour l'exercice financier 2018;

DE STATUER que pour bénéficier de cette aide, toutes les taxes de l'exercice financier 2019 doivent être acquittées au cours de l'exercice financier 2019 et qu'elle pourra être versée dès que l'ensemble des taxes dues seront payées.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Je, Christian Bélisle, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement sur la rémunération des élus sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

La présentation du projet de règlement sur la rémunération des élus est effectuée par le directeur général, monsieur Jacques Brisebois.

2018.12.254

PÉRIODE DE QUESTIONS
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h17.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Jacques Brisebois